

ATELIER DE TRAVAIL : QUELLES EXIGENCES PRIORITAIRES POUR L'ÉCRITURE DU CAHIER DES CHARGES, EN CAS DE POURSUITE DU PROJET ?



- Lundi 25 octobre 2021 -





BIENVENUE À TOUTES ET TOUS

LANCEMENT DU SONDAGE POUR FAIRE CONNAISSANCE

ARGUMENTS RECUEILLIS LORS DE NOS RENCONTRES ESTIVALES









- « Ce n'est pas la peine de parler, les politiques ne nous écoutent jamais. » Greland, Martigues-Carro
- « On est à 300% contre, mais on pense que le projet va se faire quand même. On va faire grève, on va lutter contre, mais si ça se fait quand même, on veut être compensé. » Florian, Sète
- « Tout ça est décidé pour faire plaisir à l'Europe. Il faudrait que la responsabilité du parc soit publique pour ne pas laisser cette technologie incertaine aux mains de groupes privés. » Christian, Grau d'Agde
- « Vous verrez, ce projet va exister. Le débat public c'est bidon, ça a été pareil avec la 5G. On sait bien que c'est déjà décidé ; il y a trop d'enjeux financiers. »
 Frédérique, Saintes-Maries-de-la-mer
- « On aimerait bien que ça aille plus vite. » Lina, Michel et Colas, Argelès-sur-mer
- « On prend de moins en moins en compte notre avis. » Plaisancier de Frontignan
- « Il est difficile d'avoir un avis avant des retours d'expériences, à la fois sur la productivité, et sur l'impact sur la biodiversité (oiseaux et poissons). N'investissons pas des millions avant d'avoir les retours. Il ne faut pas se précipiter. »

Chantal, Martigues-Carro

ARGUMENTS RECUEILLIS LORS DE NOS RENCONTRES **ESTIVALES**









« Quelle est la multinationale qui va récupérer ce projet ? Il ne faut pas faire de l'énergie renouvelable comme on faisait de l'énergie fossile. »

Luc et Sylvie, Argelès-sur-mer

« Je n'ai rien contre les installations éoliennes en mer si elles permettent de remplacer des sources d'énergie plus polluantes, et si la production est mise à la disposition des citoyens et citoyennes sans spéculation financière. »

Margot, Perpignan

« Pourquoi ne pas faire une ligne d'éoliennes alignées plutôt que des paquets ? » Morgan et Florian, Grau d'Agde

« Il y a toujours des sacrifices à faire et des compromis à faire. » William, Saintes-Maries-de-la-mer

« C'est bien si c'est nous qui fabriquons, avec des entreprises locales et matériaux locaux. » Plongeur, Grau du Roi

« C'est sans intérêt puisque de toute façon ils vont faire travailler des grosses entreprises étrangères et que les matériaux viennent d'ailleurs. »

Citoyenne rencontrée au Grau du Roi

« Vous avez évoqué la filière française. Sauf en cas d'erreur de ma part, elle est inexistante. Cela veut dire que les investissements seront consentis par les bénéficiaires de l'appel d'offres... Je ne parle pas des entreprises que vous avez citées, qui seront des sous-traitants. Je ne doute pas qu'il y aura des soustraitants. Mais le gros de l'investissement n'ira pas à l'industrie française. » Philippe, Argelès-sur-mer





EOLIEN EN MER

ENSEIGNEMENTS DE 11 ANS DE DEBATS PUBLICS ET CONCERTATIONS

RECOMMANDATIONS DE LA CNDP RELATIVES À LA PARTICIPATION DU PUBLIC - ZOOM SUR LES CAHIERS DES CHARGES



- Répondre aux contributions du public sur le cahier des charges en précisant leur recevabilité technique, économique, écologique, géographique ou administrative ;
- Ne pas limiter les critères du cahier des charges, et plus concrètement les critères de sélection des candidats aux seuls aspects économiques ;

RECOMMANDATIONS DE LA CNDP RELATIVES À LA PARTICIPATION DU PUBLIC - ZOOM SUR LES CAHIERS DES CHARGES



- Rendre public le cahier des charges et le processus de sélection des candidats retenus suite à l'appel d'offres voire, associer le public à son élaboration ;
- Demander aux responsables de projet la manière dont ils intègrent les enseignements et recommandations du débat public.

LES ATELIERS AUTOUR DES ÉTAPES DU PROJET



Atelier de travail : Comment, quand et avec qui décider sur l'éolien flottant en Méditerranée ? (Jeudi 14 octobre)

- Quel degré d'incertitude, comment décider dans l'incertitude?
- Décider maintenant ? Comment et avec qui ?

Atelier de travail : Quelles exigences prioritaires pour l'écriture du cahier des charges, en cas de poursuite du projet ? (Lundi 25 octobre)

- Appel d'offre de l'éolien, mode d'emploi ?
- Quelles recommandations la CPDP devrait-elle adresser prioritairement à l'Etat ?

LE FIL DES ÉCHANGES



Introduction:

20h00

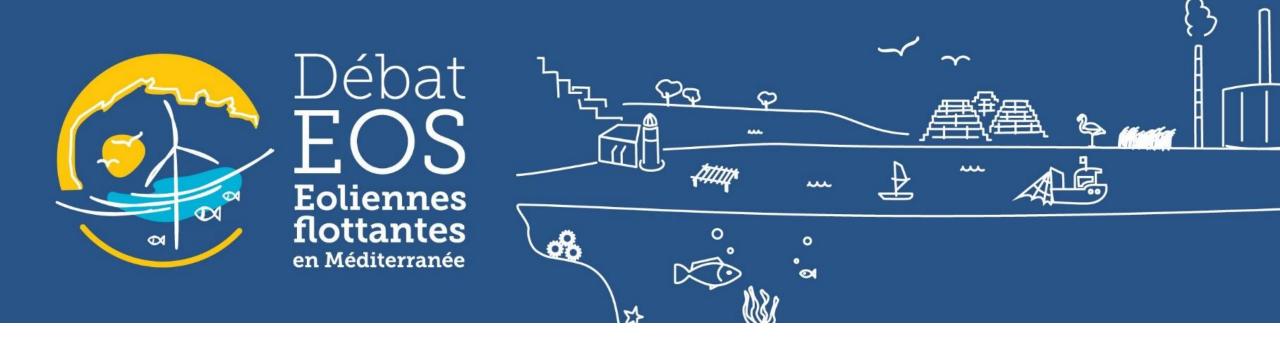
- Présentation de l'éclairage de la CNDP sur l'éolien en mer
- Présentation d'avis exprimés par le public depuis le lancement du débat

Temps 1 : Appel d'offre de l'éolien, mode d'emploi ?

- **Séverine Michalak**, Docteur en Droit Transition énergétique et Energies marines renouvelable
- Frédéric Autric, Directeur de projet DREAL Occitanie Ministère de la transition écologique
- Matthieu Laurent, Chef de projet AO6 Direction générale de l'énergie et du climat Ministère de la Transition écologique
 - → Echanges avec les participant.e.s

Temps 2 : Quelles recommandations la CPDP devrait-elle adresser prioritairement à l'Etat ?

- Temps de recueil de ces recommandations
- Et si/quand il faut prioriser...?
 - → Echanges avec les participant.e.s



SESSION 1

APPEL D'OFFRES DE L'ÉOLIEN, MODE D'EMPLOI?



La mise en concurrence des parcs éoliens en mer

Quel droit applicable?

Débat EOS Lundi 25 octobre 2021 Quelles exigences prioritaires pour l'écriture du cahier des charges ?



MISE EN CONCURRENCE EOLIEN EN MER

Dispositif de régulation permettant à l'État de contrôler et d'adapter les capacités de production d'électricité de source renouvelable aux objectifs fixés dans le cadre de sa PPE

Article L.311-10 du code de l'énergie

L'État n'instruit plus que les demandes d'autorisation exprimées par les candidats aux appels d'offre, et non les éventuelles demandes spontanées (*First Come First Serve*)

Rép. min. n° 100589 du 22 février 2011, JOAN 31 mai 2011

2 procédures de mise en concurrence :

- Le système d'appel d'offres sans négociation: attribution des 1ers sites éolien offshore en 2011 et en 2013
- Le dialogue concurrentiel : depuis Dunkerque en 2016

ANALOGIE AVEC LES MARCHES PUBLICS

SIMILITUDES

- L'expression « appel d'offres » provient du droit des marchés publics.
- La mise en concurrence en éolien offshore emprunte très largement à ce droit :
 - ✓ publication des avis au JOUE (avec réf à la directive marchés publics)
 - ✓ principes identiques
 - ✓ mais n'entre pas dans son champ d'application (CAA Nantes 26 février 2018 n°17NT00615)
- Dialogue concurrentiel : inspiré du dialogue compétitif du CCP

DIFFERENCES

- Maître d'ouvrage: ce n'est pas l'Etat mais le lauréat de l'appel d'offres
- Le lauréat ne conclut pas de contrat avec l'Etat.
- Or un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre un pouvoir adjudicateur et un prestataire

PRINCIPES

Principe d'égalité de traitement des candidats

- Associé au principe de non-discrimination en raison de la nationalité (art.2 TUE)
- Interdiction de se référer à la nationalité ou à l'implantation géographique préalable du candidat
- Article L.311-10 c. énergie:

toute personne installée sur le territoire d'un Etat membre de l'UE (ou d'un autre Etat si accord international) peut participer aux procédures de mise en concurrence.

Principe de transparence

- Interdiction de se baser sur un critère de sélection non prévu au cahier des charges pour sélectionner un candidat
- Publication des questions et réponses des candidats potentiels sur le site de la CRE

PROCEDURE DU DIALOGUE CONCURRENTIEL

Avant l'instruction des offres

1-1

Présélection des candidats invités à participer au dialogue sur la base d'un document de Consultation (DC)

Le DC précise:

- √ I'objet du dialogue
- √ le calendrier prévisionnel de la procédure,
- les exigences relatives aux capacités techniques et financières du candidat
- ✓ leur mode d'évaluation
- ✓ les critères de sélection des offres à l'issue du dialogue par ordre décroissant d'importance

Le DC est soumis pour avis à la CRE qui a 1 mois pour répondre

Publication d'un avis d'appel public à la concurrence au JOUE

La CRE examine les candidatures et transmet au ministre de l'Energie celles qu'elle lui propose de retenir

Enfin le ministre, non tenu par l'avis de la CRE, désigne les candidats sélectionnés

Avant l'instruction des offres

1-2

Dialogue avec les candidats conduisant à l'adoption d'un cahier des charges

Envoi par le ministre d'une invitation à participer au dialogue aux candidats sélectionnés comprenant un projet de cahier des charges et un règlement de consultation

Le ministre chargé de l'Energie organise et conduit le dialogue concurrentiel

Il peut associer à ce dialogue toute personne dont il estime l'intervention nécessaire.

Il doit assurer une stricte égalité entre les candidats.

À l'issue du dialogue concurrentiel, le ministre chargé de l'Energie établit un cahier des charges, transmis ensuite à la CRE qui a 1 mois pour donner son avis

Le cahier des charges est enfin notifié aux candidats qui sont invités à remettre une offre dans le délai prévu, qui ne peut être inférieur à 6 mois à compter de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence au JOUE

A compter de l'instruction des offres.

2

La procédure
de dialogue
concurrentiel est
régie par renvoi aux
dispositions du
Code de l'énergie
relatives à l'appel
d'offres

PREFERENCE LOCALE

CRITERES DE SELECTION PREALABLE

(Article L.311-10-1 c. énergie)

Les critères de *sélection préalable* du CDC doivent être objectifs, non discriminatoires et liés à l'objet de la procédure de mise en concurrence.

Critères indirects pouvant justifier une proximité géographique

Performance environnementale, empreinte carbone...

CONDITIONS D'EXECUTION

(Article L.311-10-1 c. énergie)

Les conditions d'exécution ne peuvent pas avoir d'effet discriminatoire entre les candidats potentiels. Elles sont mentionnées dans le cahier des charges.

NB: # aux marchés publics: pas liées à l'objet du marché

Elles peuvent prendre en compte des considérations à caractère social ou environnemental et poursuivre des objectifs de développement durable conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

Quelles clauses de contenu local dans les CDC éolien en mer ?

Ex du CDC élaboré pour le parc situé au large de Dunkerque:

Paragraphe 6.6.1 « Recours aux PME – Emploi local et insertion sociale :

« dans l'élaboration de leurs offres puis dans la réalisation du Projet, les candidats prendront en compte les enjeux locaux, en particulier le développement de l'économie et de l'emploi locaux, et mèneront à cet égard les concertations nécessaires avec les acteurs concernés ».

Cette clause constitue une condition d'exécution et non un critère de sélection



Calendrier prévisionnel du projet de parc éolien flottant en Méditerranée

Atelier :« Quelles exigences prioritaires pour l'écriture du cahier des charges, en cas de poursuite du projet ? »

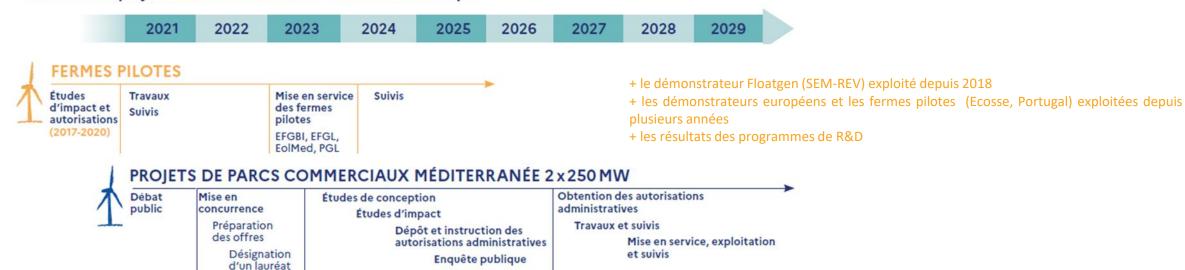
Frédéric Autric – Directeur de projet – DREAL Occitanie - Ministère de la Transition écologique

Le calendrier prévisionnel du projet en Méditerranée



Égalité Fraternité

Calendrier du projet et des études environnementales et techniques





ÉTUDES LANCÉES PAR L'ÉTAT, RTE ET SES PARTENAIRES EN MÉDITERRANÉE





Quels éléments issus des débats publics sur les projets normand et breton l'État a-t-il retenu ?

Atelier : « Quelles exigences prioritaires pour l'écriture du cahier des charges, en cas de poursuite du projet ? »

Matthieu Laurent, Chef de projet AO6 Direction générale de l'énergie et du climat Ministère de la Transition écologique

Un exemple de cahier des charges : Dunkerque



Fraternité

DIALOGUE CONCURRENTIEL N° 1/2016 – PARC EOLIEN DE DUNKERQUE – CAHIER DES CHARGES – 15 novembre 2018

Sommaire: 1. CONDITIONS GENERALES DE LA PROCEDURE ET DU PROJET	5
2. MODALITES DE PREPARATION ET DE REMISE DES OFFRES	14
3. MODALITES D'ANALYSE DES OFFRES ET SUITES DE LA PROCEI	DURE 20
4. RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT	28
5. COMPLEMENT DE REMUNERATION	39
6. CONDITIONS ADMINISTRATIVES GENERALES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT ET A L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION	45
7. CONDITIONS TECHNIQUES GENERALES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT ET A L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION	58
8. DESISTEMENT – SANCTIONS	
9. LISTE DES ANNEXES AU CAHIER DES CHARGES	71
ANNEXE 1 – IDENTIFICATION DU PERIMETRE ANNEXE 2 – MANUEL D'ÉLABORATION DES OFFRES ANNEXE 3 – MODELE DE GARANTIE	89 105
ANNEXE 4 – PROJET DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNES ANNEXE 5 – PROJET DE CUDPM 109 ANNEXE 6 – MODALITES TECHNIQUES DU RACCORDEMENT 110 ANNEXE 7 – FORMULAIRE FINANCIER 121	RATION108

Le cahier des charges décrit le projet à réaliser et les conditions de la relation Etat-lauréat, fixe les obligations à respecter et précise les critères de notation des offres. Il est notamment élaboré dans la phase de dialogue concurrentiel.

Le cahier des charges du parc de Dunkerque est le dernier cahier des charges public relatif à l'exploitation d'un parc éolien en mer.

Un exemple de cahier des charges : Dunkerque



Critères	Pondération
Éléments financiers	80, décomposé comme suit :
1) « Prix » (valeur et fiabilité du tarif de référence), critère composite apprécié au regard des éléments suivants :	
(i) Valeur du tarif de référence ;	70
(ii) Robustesse du montage contractuel et financier	10
2) Environnement et optimisation de l'occupation de la zone Somme des deux critères suivants : et prise en compte des enjeux environnementaux, décomposé comme suit :	
2.1. Optimisation de l'occupation de la zone, décomposé comme suit :	11, décomposé comme suit :
(i) Emprise maximale de l'Installation;	7
(ii) Éloignement par rapport à la côte.	4
2.2. Prise en compte des enjeux environnementaux, décomposé comme suit :	9, décomposé comme suit :
(i) Nombre maximal d'éoliennes de l'Installation ;	4
(ii) Montant minimum alloué aux mesures et au suivi environnementaux du Projet hors Démantèlement.	5

Les critères de sélections ne sont pas les seuls critères du cahier des charges sur lesquels le public peut avoir un impact au travers de ses recommandations. Celles-ci peuvent par exemple porter sur des critères d'éligibilité ou les caractéristiques du projet :



L'État a pris des engagements clairs concernant la prise en compte des attentes exprimées pendant le débat public



Exemple de l'AO5

Projet breton : Extraits de la Décision Ministre du 18 mai 2021



Art 6. « Les cahiers des charges des procédures de mise en concurrence tiendront compte des contributions au débat public. Les lauréats reprendront à leur compte les engagements pris par l'État après le débat public et lors de la concertation post-débat qui va suivre conformément à l'article L. 121-14 du code de l'environnement. »

Art 7. « Les cahiers des charges des procédures de mise en concurrence prévoiront l'obligation pour le lauréat de proposer des mesures pour améliorer les conditions de cohabitation avec la pêche au sein du parc éolien, pendant les phases de travaux, d'exploitation et de démantèlement, en tenant compte des exigences de sécurité de la navigation maritime et de sécurité des biens et personnes. Une concertation étroite sera menée entre les lauréats et les représentants professionnels de la pêche tout au long des projets. »

Projet breton : Extrait du rapport du ministère de la Transition écologique, de mai 2021, consécutif au débat public



« Tout au long du débat public, les participants ont pu faire de nombreuses recommandations sur les projets de parcs éoliens et leur raccordement, dont certaines ont directement guidé le choix de la zone soumise à l'appel d'offres et d'autres pourront être retraduites dans le cahier des charges de la procédure de dialogue concurrentiel. Elles sont présentées ci-dessous par enjeu.

L'État s'engage à les étudier et en tenir compte dans la rédaction du cahier des charges lorsque cela est possible et pertinent. »

Thématiques identifiées

Démantèlement

Biodiversité

Pêche

Paysage, patrimoine et tourisme

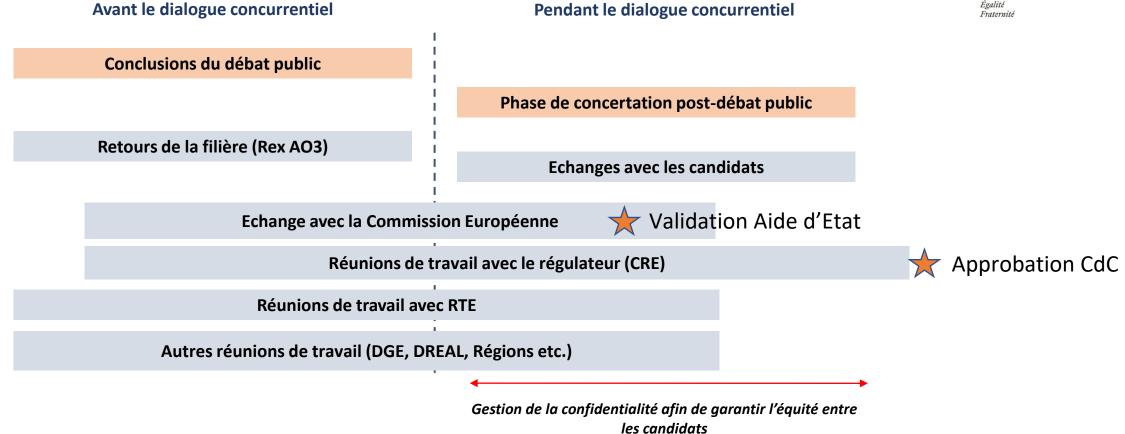
Développement territorial

Localisation

Le cadre d'élaboration des cahiers des charges en cours

Exemple de l'AO4 et AO5





L'Etat construit le CdC sur la base de l'ensemble des contributions tout en s'assurant de la conformité des clauses avec la réglementation européenne

Plusieurs thèmes issues du débat public sont actuellement à l'étude pour les cahiers des charges



Exemple de l'AO4 et AO5

Les débats public en Normandie et en Bretagne ont permis de faire remonter les attentes du public, dont une partie seulement concerne directement la procédure de mise en concurrence :

- sélection du lauréat :
- en fonction de ses engagements environnementaux ;
- en fonction de ses engagements en matière de développement territorial (financement citoyen, recours aux PME, etc.), dans le respect de la réglementation européenne;
- prise en compte des enjeux liés à la pêche, notamment concernant les possibilités de pêcher dans le parc pendant la période d'exploitation ;
- prise en compte des enjeux paysagers et touristiques.

Exemples sur les enjeux environnementaux :

- création d'un fonds alimenté notamment par le lauréat pour soutenir des projet de recherche visant à mieux connaître le milieux marin de la façade ;
 - suivi des effets du parc sur l'ensemble de la durée d'exploitation ;
 - mise en place d'exigences de démantèlement fortes ;
 - recyclage des pales.

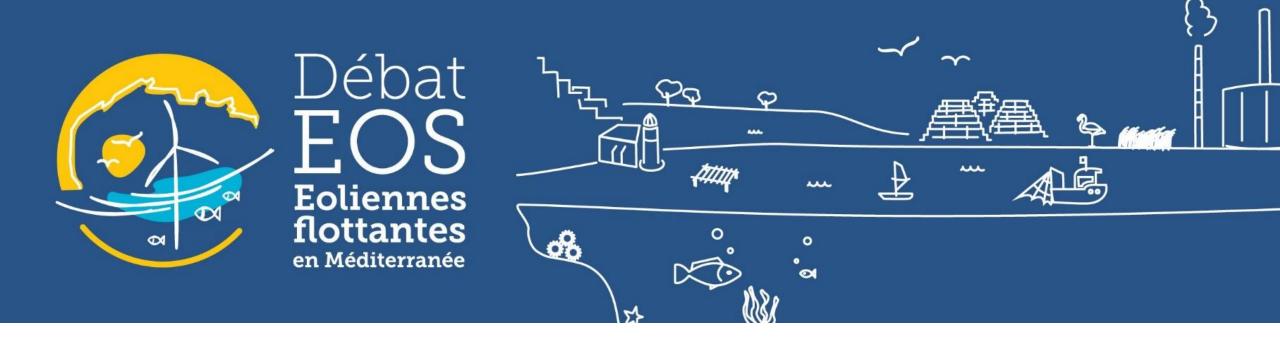
Une évolution dans la prise en compte des enjeux qui structurent le cahier des charges



Les cahiers des charges des parcs normand et breton se différencient notamment de celui de Dunkerque par la **prise en compte des enjeux sociaux et de développement territorial comme critère de notation**. Cette évolution est la conséquence directe de l'intégration des recommandations du public lors du débat public dans les cahiers des charges. Le poids de ce critère sera différent selon les AO.

L'Etat construit le cahier des charges en prenant en considération les conclusions du débat public, vis à vis du contenu des critères de notation comme des caractéristiques techniques du parc (pêche, démantèlement, biodiversité, etc.).

Le choix de la localisation sera l'un des éléments structurants du cahier des charges des parcs méditerranéens.



ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANT.E.S 15 M/N





SESSION 2

QUELLES RECOMMANDATIONS LA CPDP DEVRAIT-ELLE ADRESSER PRIORITAIREMENT À L'ETAT ?

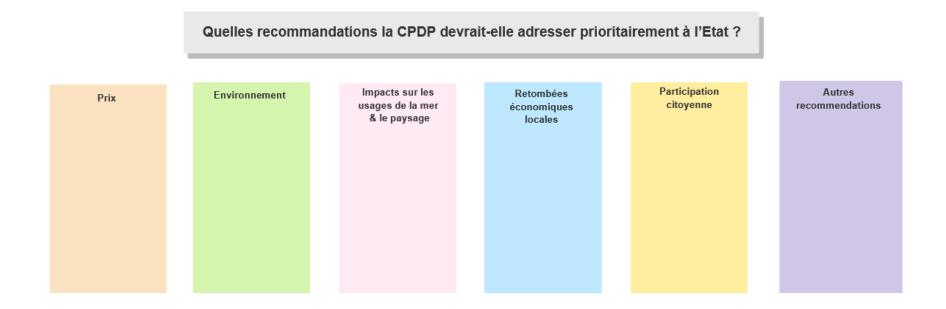


CONSIGNES DE LA SÉANCE COLLECTIVE DE TRAVAIL



Rappel des champs thématiques identifiés par la CPDP à l'issue du débat : prix, environnement, impact sur les usages et les paysages, retombées économiques locales, participation citoyenne

Objectif : définir 5 recommandations maximum pour chaque champ thématique. Retenir des formulations simples et précises.





C'EST PARTI: LANCEMENT DE LA PLATE-FORME KLAXOON

EXPLICATION PAR LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC DE LA PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS



Ce qui va se passer jusqu'à la fin du débat

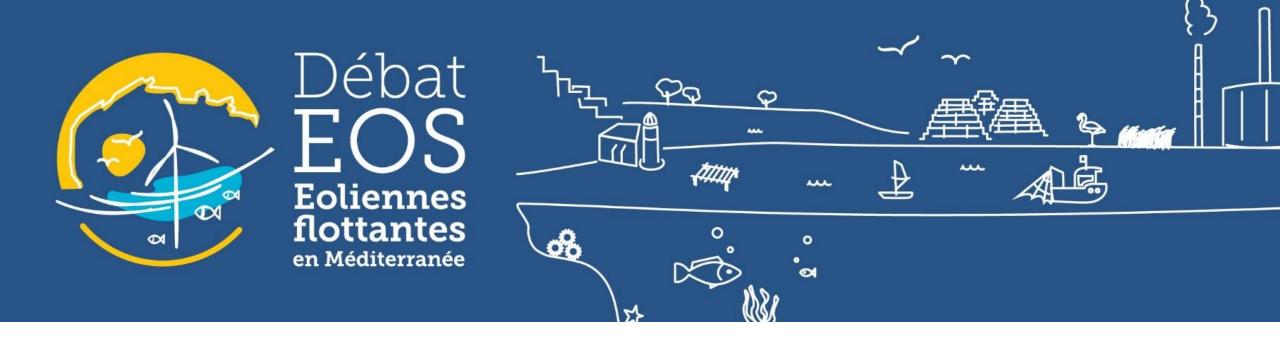
Ce qui va se passer après le 31 octobre (compte -rendu, bilan, décision etc.)

Et vous pouvez continuer à contribuer au débat public avec notre outil <u>« J'entre dans le débat »</u>



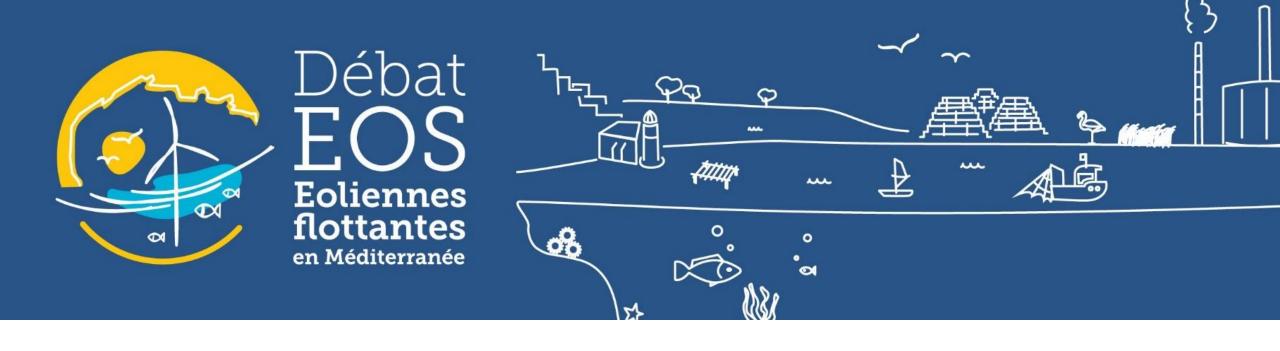


PRIORISATION DES RECOMMANDATIONS: LANCEMENT DES SONDAGES



ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANT.E.S 15 MIN





SYNTHÈSE ET CONCLUSION PAR LA CPDP



COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE DÉBAT?



- Aidez nous à nous améliorer : répondez à notre questionnaire
- pendant le temps d'attente avant la réunion
- ou en le mettant dans vos favoris et en y revenant plus tard

Pour répondre au questionnaire, c'est ici : <u>CNDP | Questionnaire d'évaluation</u> des résultats des actions de mobilisation (debatpublic.fr)





AU REVOIR ET À TRÈS BIENTÔT!

Suivez le débat sur les réseaux sociaux et notre site internet!





Annexe : Etapes clefs du calendrier de l'appel d'offre du projet en Méditerranée



